PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 424-2025

Résolution 25-05-113

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 424-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 2 105 685 $ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 5E RUE, DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 173 ET DE PROLONGEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de réfection de la 5e Rue, de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173 et de prolongement des services du nouveau développement domiciliaire;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2025;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a déposé une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 424-2025 concernant un emprunt de 2 105 685 $ pour des travaux de réfection de la 5e Rue, de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173 et de prolongement des services du nouveau développement domiciliaire.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 15e jour du mois de mai 2025

Chantal Poulin
Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quinzième (15e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin
Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière